

Vianden, le 18 mars 2020

Avis au public

Service aux personnes identifiées comme vulnérables au virus corona / COVID-19

Le collège échevinal de la Ville de Vianden a décidé d'instaurer un service de livraison à domicile de courses afin de garantir l'accès aux fournitures de première nécessité. Ce service s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus ou à celles qui souffrent d'une des maladies listées ci-après :

- Le diabète
- Les maladies cardio-vasculaires
- Les maladies chroniques des voies respiratoires
- Le cancer
- Une faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie

Procédure :

1. Appelez la municipalité au **83 48 21-51** et confirmez que vous souhaitez utiliser le **service de livraison** ou confirmez votre participation par e-mail > atelier@vianden.lu **entre 14 heures et 16 heures.**
2. Le lendemain, vous recevez un bon de commande sur lequel sont indiqués les produits alimentaires de base et autres articles importants, que vous cochez selon vos besoins. Vous signez le bon de commande.
3. Vous confirmez votre commande entre 14.00h et 16.00 h au 83 48 21-51 ou à > atelier@vianden.lu
4. Vous accrochez le bon de commande sur votre porte d'entrée avant 16 heures.
Un employé de la municipalité recueille les commandes (à partir de 16.00 heures jusqu'à 17 heures).
5. La commande sera livrée le jour suivant après 16h00. (par l'Épicerie Matos Magalhaes, Vianden).
Le service de livraison sonnera la cloche et attendra dans la voiture jusqu'à ce que vous ayez pris votre commande dans la Maison (pas de contact !). Si vous n'avez pas repris votre commande au bout de 5 minutes, elle sera à nouveau livrée le lendemain après 16 heures.

Votre commande sera facturée par la recette communale. **Aucun paiement n'est requis à la livraison.**

(NB.: l'indication de votre nom et de votre adresse de livraison sont obligatoires si vous souhaitez utiliser le service).

En outre, vous pouvez commander des médicaments et des articles de pharmacie en utilisant le numéro de téléphone et l'adresse électronique mentionnés ci-dessus. Vous remettez les prescriptions médicales avec le bon de commande. Les services communaux vous les remettront ensuite dans un délai de deux jours. Les mêmes conditions de livraison énumérées ci-dessus s'appliquent également pour ce type de livraison.

La municipalité se réserve le droit d'ajuster la quantité des marchandises commandées pour éviter les provisions en masse.

Le Conseil Échevinal